



**École de Voile
de Cherbourg**



AVIS DE COURSE

NORMANDY FOILING CUP - GRADE 5A

Du Samedi 29 avril au Lundi 1^{er} mai 2023
Collignon Tourlaville - Cherbourg en Cotentin

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les règles de courses à la Voile
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Conformément aux règles et recommandations de la FF Voile, le port du casque est obligatoire durant la régate.

2. PUBLICITE

En application de la régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F. Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte aux classes :
WASZP et MOTH INTERNATIONAL

- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire par internet en ligne au plus tard
le 26 avril 2023 à minuit à l'adresse suivante :

<https://www.helloasso.com/associations/ ecole-de-voile-voile-de-cherbourg/ evenements/normandy-foiling-cup>

- 3.3 **Majoration de 10 euros pour les inscriptions après cette date.**
- 3.4 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FF Voile 2023 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2023
- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doit présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - L'appartenance à la classe WASZP et MOTH INTERNATIONAL.
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : **60 €** par bateau à payer lors de l'inscription en ligne.

5. PROGRAMME :

- 5.1 Confirmation d'inscription : samedi 29 avril de 10h à 13h
 5.2 Contrôle : Adhésion classe WASZP ET MOTH INTERNATIONAL 2023 obligatoire
 5.3 Jours de course :

Date	Briefing	Heure du premier signal d'avertissement
Samedi 29 avril 2023	13h00	14h00
Dimanche 30 avril 2023	9h30	11h00
Lundi 1 ^{er} mai 2023	9h30	11h00

Lundi 1^{er} mai 2023 : Dernier signal d'avertissement : **15h**.

6. JAUGE : Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le **samedi 29 avril 2023**.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course sera situé soit en zone est de la Grande Rade de Cherbourg, soit dans la Baie du Becquet.

9. SYSTEME DE PENALITE

Pour les Waszp et les Moth International, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours soit remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de **2**.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

10.1 (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

10.1 (b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des coupes ou prix seront distribués aux premiers des différentes séries :

Les **1^{er} - 2^{ème} et 3^{ème}** du classement

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

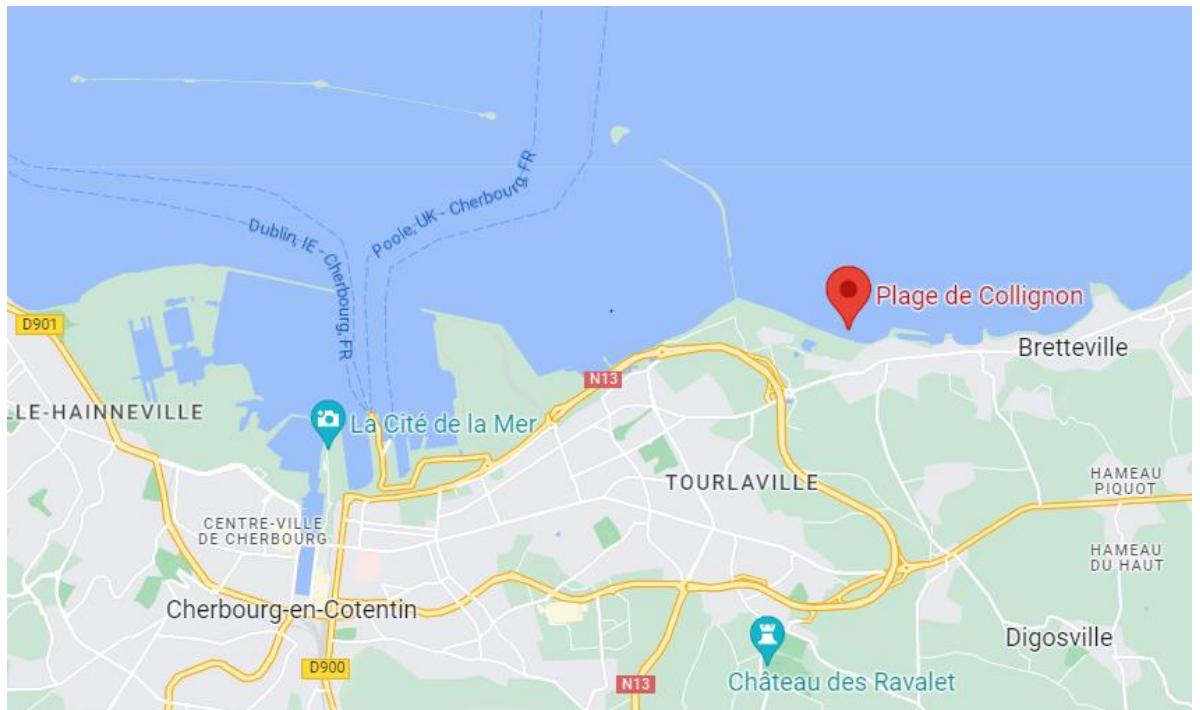
14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.

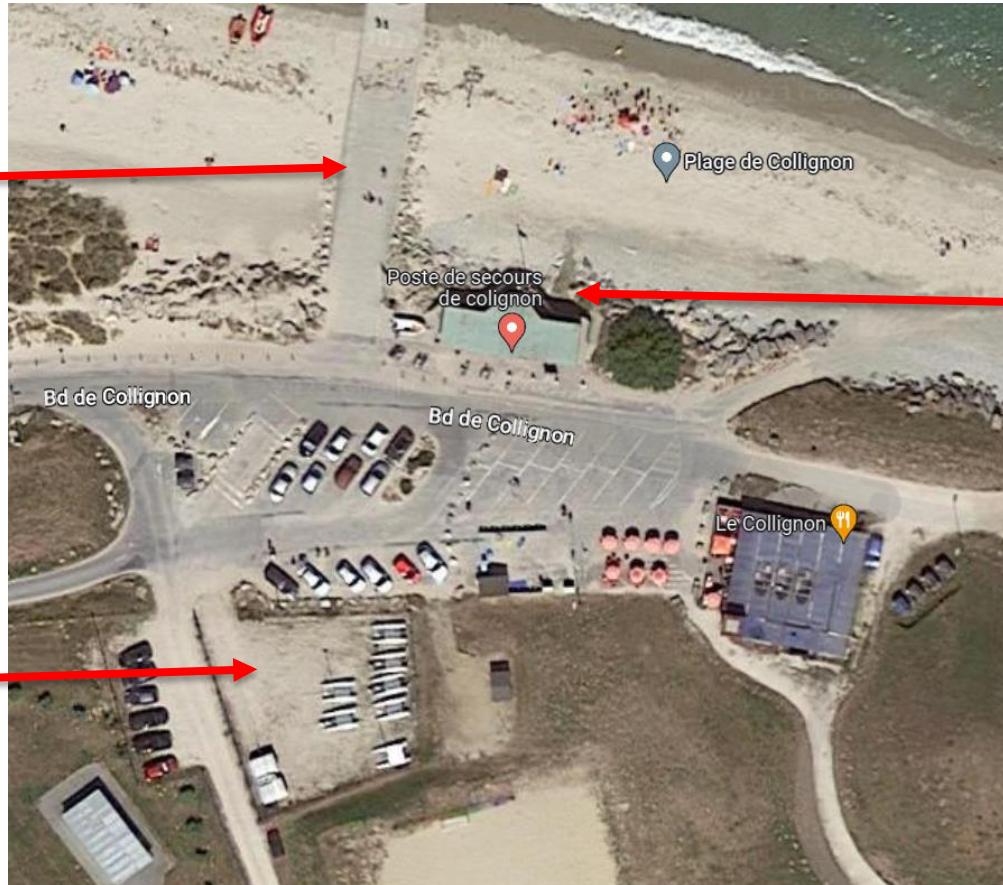
15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le lieu de la régate se trouve :

Boulevard de Collignon - plage de Collignon
TOURLAVILLE
50110 CHERBOURG EN COTENTIN



**Cale de
Mise à l'eau**



**Parc à
bateaux**

**PC
Terre**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

ECOLE DE VOILE DE CHERBOURG
Plage Napoléon - 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

02 33 94 99 00 contact@ecole-voile-cherbourg.com www.ecole-voile-cherbourg.com



ANNEXE A

